



Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 24 mars 2023
Convocation des conseillers :
le 24 mars 2023



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 31 mars 2023

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Christian Weis, Echevins, Mike Hansen, Bruno Cavaleiro, Mandy Ragni, Line Wies, Stéphane Biwer, Ben Funck, Catherine Pastoret, Jacques Muller, Nelly Fratoni, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Jean Tonnar, Daliah Scholl, Catarina Simoes, Laurent Biltgen, Joëlle Pizzaferri, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 14.3. Règlement d'urgence; confirmation; décision

Vu le règlement-taxe du 30 septembre 2022 relatif aux tarifs applicables au parking COHS ;

Vu le règlement de circulation du 17 juin 2022 relatif aux travaux de terrassement pour le renouvellement de réseaux sur le boulevard Hubert Clément, confirmé par le conseil communal lors de sa séance du 8 juillet 2022 ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle que modifiée et plus particulièrement son article 58 ;

Considérant que le chantier aux abords du C.O.H.S. sis au boulevard Hubert Clément est réglementé par le biais de deux règlements de circulations temporaires, ce afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière dans l'intérêt de la sécurité publique ;

Considérant qu'au vu de l'envergure dudit chantier, les emplacements de stationnement du boulevard Hubert Clément, respectivement des rues attenantes sont très limités ;

Considérant qu'il a été rapporté au collège des bourgmestre et échevins que le nombre de véhicules stationnés de manière irrégulière dans le périmètre susmentionné est en forte augmentation ;

Considérant que le stationnement se fait de plus en plus sur des espaces verts qui se trouvent ainsi endommagés ; que d'autres stationnent leur véhicule sur la voie publique dans des espaces non prévus à cet effet, empiétant également sur les voies de circulation piétonne ;

Considérant que cet état de fait constitue avant tout un problème de sécurité, tant pour les automobilistes que pour les piétons circulant au boulevard Hubert Clément, respectivement dans les rues adjacentes ;

Considérant que cet état de fait a été communiqué au collège des bourgmestre et échevins après la dernière séance du conseil communal qui s'est tenue le 3 mars 2023 ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins peut, lorsqu'un évènement imprévu peut occasionner des dangers ou des dommages pour les habitants, prendre des règlements afin de parer à cette situation de danger ; qu'il y a urgence à agir afin de limiter les risques d'accidents ;

Considérant que pour parer à cette situation, le collège des bourgmestre et échevins n'a d'autres choix que d'agir proactivement en offrant des solutions de repli aux personnes souhaitant stationner dans le quartier ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale, tous les conseillers.ères étant présent(e)s en présentiel, sauf Monsieur le Conseiller Jean Tonnar (procuration accordée à Monsieur le conseiller communal Ben Fuck), Madame la Conseillère Joëlle Pizzaferri (procuration accordée à Monsieur le conseiller communal Stéphane Biwer) et Madame la Conseillère Catarina Simoes (procuration accordée à Monsieur le conseiller communal Bruno Cavaleiro),

décide
à l'unanimité

à compter du samedi, 25 mars 2023 et ce jusqu'à achèvement des travaux en cours au niveau du boulevard Hubert Clément (fin prévisible le 29 juillet 2022), le parking du Centre Omnisport Henri Schmitz est gratuit pendant les plages horaires suivantes :

- du lundi au vendredi, de 19.00 heures à minuit;
- du samedi 19.00 heures au lundi 07.00 heures.

Les heures de plages gratuites ne sont pas comptabilisées dans l'articulation des taxes applicables suivant règlement communal du 30 septembre 2022.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 11/04/2023
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre